Information importante concernant :

Circulation « Chemin des écoliers » :

Dorénavant, selon l'arrêté municipal n° 33/2025 datant du 12 août 2025, la circulation sur le « **Chemin des écoliers** » passe **en sens unique** dans le sens rue du Tyrol place de la Libération **pour renforcer la sécurité des enfants** et de toute personne fréquentant cette rue et **faciliter la circulation des bus.**

De ce fait, l'accès à l'école, au périscolaire et au cimetière devra se faire exclusivement en provenance de la route de Fougerolles ou de la rue du Tyrol.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le Maire
Christian CHASSARD

MAIRIE DE FONTAINE-LÈS-LUXEUIL
Haute-Saône